

Par cette loi les séminaristes seront obligés d'interrompre leurs études pour faire trois ans de service et ne pourront être ordonnés prêtre qu'après avoir servi trois ans.

Le mauvais vouloir des députés et leur esprit de persécution est d'autant plus évident que pendant qu'ils repoussent toute exception et toute dispense pour les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce, ils en admettent de très nombreuses pour ceux qui se destinent à l'enseignement de l'état ou à certaines fonctions. Ce que ces députés, des *sous-vétérinaires*, selon l'expression méprisante qu'employait Gambetta pour caractériser leur intelligence, veulent, c'est de rendre le recrutement du clergé très difficile, sinon impossible.

La haine, aveugle, stupide, contre la religion voilée la seule croyance de ces hommes, et en faisant appel à cette haine, il n'est pas de sottises qu'on ne puisse leur faire commettre.

Aussi M. Ferry, le premier ministre, qui les connaît bien et qui est bien digne de les commander, a-t-il mis dans son projet de révision de la Constitution un article pour supprimer les prières publiques, qui d'après la Constitution de 1873, se font à l'ouverture des sessions des deux Chambres.

Ces fiers républicains seront tous d'accord pour supprimer les prières publiques. Bien loin d'imiter les républicains des Etats-Unis et de la Suisse qui estiment, eux, que le meilleur moyen de rendre leurs travaux sages et fructueux, est de les placer sous la protection divine, les républicains français vont saisir avec empressement cette occasion de faire une profession publique d'athéisme. Et de cela ils seront orgueilleux et superbes.

Cet esprit de vertige et d'irrégion gagne aussi le Sénat ; il vient en effet d'adopter une loi qui rétablit le divorce. Malgré toute l'éloquence de M. Jules Simon, un républicain cependant, et qui n'est pas le premier venu ; malgré toute la science juridique de M. Allou, encore un républicain, pour démontrer les nombreux et graves inconvénients du divorce, le Sénat a décidé que ce régime démoralisateur serait de nouveau imposé à la France.

On dirait vraiment que les deux Chambres françaises prennent à tâche de blesser les croyances les plus intimes des catholiques et veulent rendre tous les jours la persécution plus aigüe et plus générale.

Pauvre France, dans quelles mains est-elle tombée !

Les catholiques, cependant, ne se découragent pas ; ils redoublent d'efforts et luttent avec l'énergie des vrais croyants. L'épiscopat déploie un zèle et une intelligence qui étonnent leurs adversaires et font l'admiration des fidèles ; le clergé est magnifique de résignation et de courage ; les laïques sacrifient leur temps, leur santé et leur bourse pour fonder des œuvres, instruire les ignorants, et secourir tous ceux qui souffrent. Aussi espérons-nous que Dieu, touché par tant de dévouement et tant de foi, sera miséricordieux à notre ancienne mère-patrie et trouvera que son châtiment a assez duré,